

ALFAIRE No 30 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CHEMIN DE LA ROCHE
ECRITE (1ERE TRANCHE) AU BRULE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage d'entreprendre des travaux d'amélioration de la desserte en eau potable du Chemin de la Roche Ecrite par le réaménagement d'un captage existant, la mise en place d'un poste de stérilisation et la pose d'une nouvelle canalisation de distribution.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à solliciter une subvention du Conseil Général ;
- * à lancer l'appel d'offres, et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission compétente ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets cette affaire aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Il s'agit de la première tranche du projet : captage, poste de stérilisation et pose de canalisation sur 750 m.

Commission des Finances

Les travaux sont estimés à 400 000 Francs. Le financement est prévu au Budget Communal, au chapitre 902 - article 23.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 30 JUIL. 1987

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départements
et des Régions**

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.